



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-contamination>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre-en-Burly : Contamination externe à la nuque d'un agent lors d'une intervention dans le bâtiment du réacteur n° 1**

28 mai 2011

France : Dampierre-en-Burly : Contamination externe à la nuque d'un agent lors d'une intervention dans le bâtiment du réacteur n° 1

Le 28 mai 2011, un agent d'une entreprise prestataire a été contaminé au niveau de la nuque lors de travaux effectués dans le cadre de la visite décennale du réacteur n° 1 qui s'est déroulée du 7 mai 2011 au 13 août 2011. Il effectuait un tir radiographique sur des circuits devant faire l'objet de contrôles pendant la visite décennale.

Au niveau du premier point de contrôle implanté à la sortie de la zone contrôlée, une contamination localisée au niveau de la nuque a été détectée sur la peau de l'intervenant. Ce dernier a aussitôt été pris en charge par le service médical du site, qui a procédé aux opérations de décontamination.

Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires de doses sont, pour douze mois consécutifs, de 20 millisieverts pour le corps entier et de 500 millisieverts pour la peau et les extrémités du corps. L'intervenant ne présentait pas de contamination interne et la limite réglementaire de dose pour le corps entier n'a pas été dépassée. Cependant, sur la base du temps d'exposition maximal de l'agent, le médecin du travail du site de Dampierre a évalué la dose reçue au niveau de la peau à 194 millisieverts (mSv).

Compte tenu d'un défaut de communication et d'organisation entre le service médical et le service prévention des risques de la centrale de Dampierre-en-Burly, cet événement a fait l'objet d'une information de l'ASN le 2 mars 2012 et par conséquent d'une déclaration tardive d'un événement significatif par le site.

Cette déclaration tardive n'a pas permis de vérifier les valeurs et les hypothèses utilisées pour le calcul de la dose (durée d'exposition et valeurs de contamination surfacique mesurées). Toutefois, à partir de l'expertise conduite par l'IRSN dans le cadre de l'événement de contamination externe au visage d'un agent au CNPE de Penly le 11 octobre 2011, l'ASN n'a pas d'objection à formuler sur la

méthodologie utilisée par la centrale pour l'évaluation de la dose reçue.

En raison de l'exposition de l'intervenant à une dose supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Contamination-externe-a-la-nuque-d-un-agent-lors-d-une-intervention-dans-le-batiment-du-reacteur-n-1>

Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire".

Pour en savoir plus sur cette action juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Dampierre-contamination>